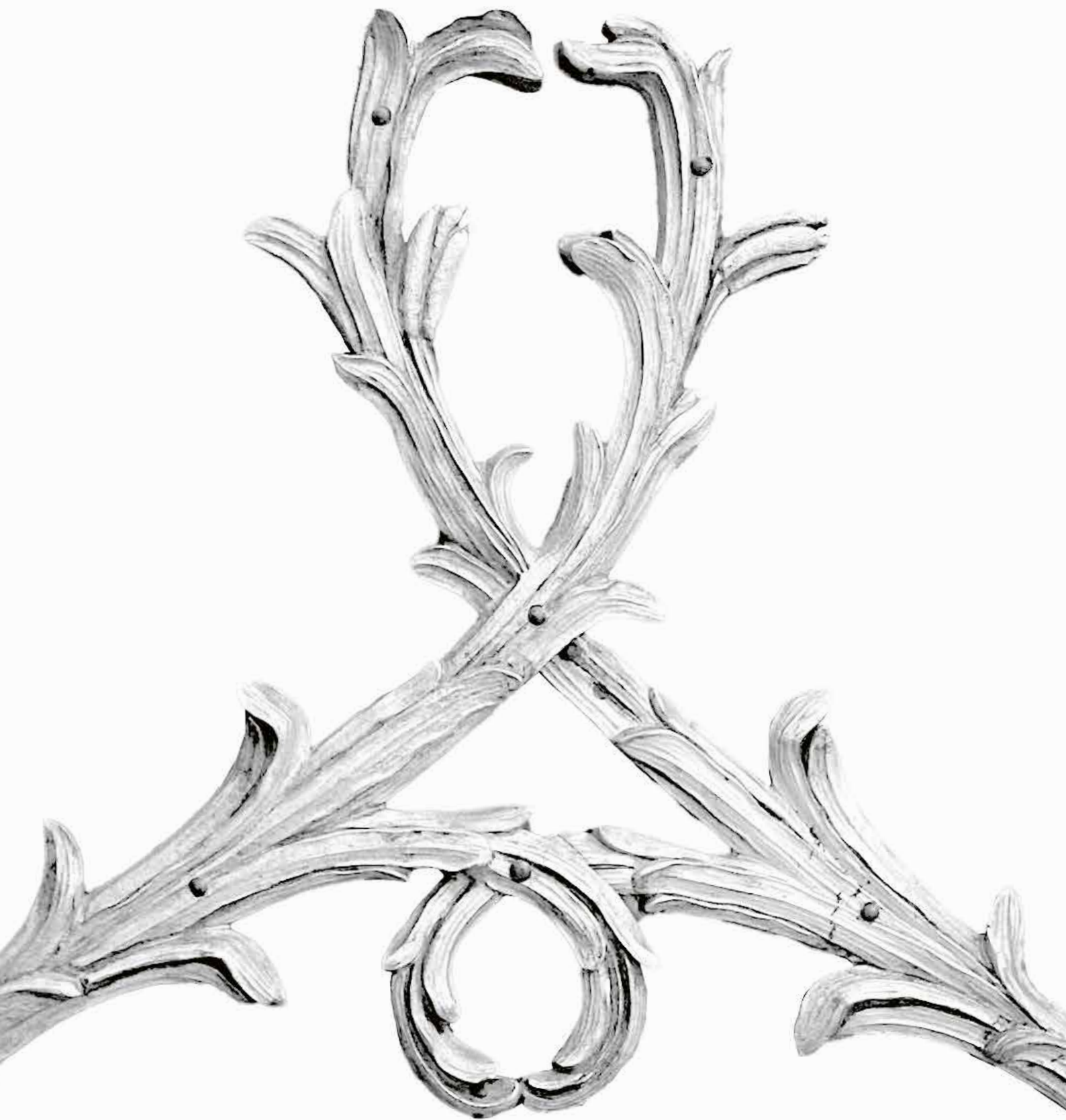




SAINT-GERMAIN-EN-LAYE
ENCHÈRES

Samedi 25 novembre 2023

Frédéric Laurent de Rummel
Peggy Savidan



DE LA VENTE DU COMTE DE GRAMONT À LA VENTE FINK

Il aura fallu près de cent ans pour que réapparaisse sur le marché de l'art un chef-d'œuvre en même temps qu'une page d'histoire : la commode réalisée par Charles CRESSENT pour la chambre de Louis XV au château de la Muette.

Acquise à l'issue de la vente du comte de Gramont en 1934 cette somptueuse commode rejoint une très belle collection constituée par Léo Fink, brillant cofondateur des parfums et cosmétiques Forvil, célèbre notamment pour ses magnifiques flacons commandés à René Lalique.

Nous remercions les héritiers de Lydia Fink, continuateur de l'œuvre de son père de la confiance qu'ils nous ont accordée nous permettant de disperser ce mobilier qui, ironie du sort, avait élu domicile Boulevard Suchet à quelques mètres du château de la Muette, dans la ville qui a vu naître Louis XIV.

SOMMAIRE

TABLEAUX	P. 4 à 19
SCULPTURES	P. 20 à 29
LA COMMODE DE CRESSENT	P. 30 à 41
MOBILIER ET OBJETS D'ART	P. 42 à 67

EXPERTS

Expert pour le mobilier : lots 25 à 31, 40 à 47 et 50

Pierre-François DAYOT

23, rue du Faubourg Saint-Honoré - 75008 Paris

01 42 97 59 07 - pf.dayot@gmail.com

Expert pour les tableaux anciens : lots 5 à 7

Monsieur Stéphane PINTA

69 rue sainte Anne - 75002 Paris

01 47 03 48 78 - stephane.pinta@turquin.fr

Expert pour l'art d'Asie : lots 53 à 58

Cabinet ANSAS PAPILLON - DE LERY

3 rue Geoffroy-Marie - 75009 Paris

01 45 65 48 19 - anne.papillon@hotmail.fr

Expert pour les gravures : lot 14

Madame Sylvie COLLIGNON

45, rue Sainte-Anne - 75001 PARIS

01 42 96 12 17 - collignonsylvie@cegetel.net

SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

ENCHÈRES | S.V.V. - Agrément n°2002-282

Samedi 25 novembre 2023 à 14h30

9, rue des Arcades St-Germain-en-Laye
Vente aux enchères publiques

COLLECTION FINK ET À DIVERS

EXPOSITIONS PUBLIQUES

Jeudi 23 novembre de 10h00 à 12h00
et de 14h00 à 18h00

Vendredi 24 novembre de 10h00 à 18h00

Samedi 25 novembre de 10h00 à 12h00

Catalogue sur www.sgl-encheres.com

Enchérissez en direct sur

DROUOT.com
Live

te INTERENCHERES
LIVE

AUCTIONFR
LIVE

**Frédéric Laurent de Rummel
Peggy Savidan**

COMMISSAIRES-PRISEURS HABILITÉS

13, rue Thiers - 78100 - SAINT-GERMAIN-EN-LAYE - Tél. : 01 39 73 95 64
E-mail: contact@sgl-encheres.com - Fax : 01 39 73 03 14 - www.sgl-encheres.com



“ Livré par Gaudreaus. Pour servir dans la chambre du nouvel appartement du Roi au château de la Muette. N° 1131. Une belle commode de différents bois des Indes à placages, enrichie de palmes, guirlandes de fleurs ; mains, entrées de serrures et autres ornemens de relief de bronze doré d’or moulu, ayant par devant deux tiroirs et sur les côtés deux guichets, le tout fermant à clé, la commode à dessus de marbre d’Antin portée sur quatre pieds à roulots et à griffes de lyon, longue de quatre pieds et demi sur 24 pouces de profondeur et trente trois pouces de haut. ”

Extrait du Journal du Garde-Meuble de la Couronne
du 4 août 1738

25

Commode à palmes et fleurs en satiné et marqueterie de croisillons, de plan trapézoïdal, mouvementée en façade et sur les côtés, ouvrant à deux tiroirs et deux vantaux latéraux, à décor de cartouche ajouré, palmes et chutes de fleurs, le dessus de marbre Sarrancolin reposant sur des montants galbés terminés par des pieds cambrés et ornés de chutes à feuillage, fleurs et cartouches ; numéro à l'encre du Garde-meuble de la Couronne : n°1131 ; (petits manques).

Par Charles Cressent (1685-1768).

Époque Louis XV.

H : 89 cm - L : 149 cm - P : 66 cm

500 000 / 700 000 €

Provenance :

Livrée le 4 août 1738 par Robert Antoine Gaudreaus (1680-1751), ébéniste de la Couronne, sous le n° 1131 pour la chambre du roi Louis XV au château de la Muette, en place au moins jusqu'en 1775, anciennes collections du comte de Gramont, sa vente à Paris, galerie Charpentier, étude Ader, le 15 juin 1934, n° 88, ancienne collection Léo Finck, propriétaire des parfums Forvil, puis par succession jusqu'aux actuels propriétaires.

Bibliographie :

J. Nicolay, *L'art et la manière des maîtres ébénistes français au XVIII^e siècle*, Paris, 1956, p. 112.

D. Alcouffe, *Musée du Louvre, nouvelles acquisitions du département des objets d'art, 1980-1984*, Paris, 1985, p. 74.

A. Pradère, « Les commodes à palmes et fleurs de Cressent », *Bulletin de la Société de l'Histoire de l'Art Français*, Paris, 2001, p. 115-131.

A. Pradère, Charles Cressent, Dijon, 2003, p. 149-151 et p. 277.

D. Alcouffe, *Antoine Robert Gaudreaus, ébéniste de Louis XV*, Dijon, 2021, p. 414.

Certificat d'exportation pour un bien culturel n° 243193 délivré le 29/09/23.

L'histoire du mobilier du XVIII^e siècle en France doit l'identification de cette commode à Alexandre Pradère, à l'occasion de son article sur les commodes à palmes et fleurs de Cressent en 2001. Connue et reproduite depuis la vente Gramont en 1934, ni le catalogue de la vente, pas plus que les publications postérieures n'évoquaient sa prestigieuse provenance.

Cette identification repose sur un extrait du Journal du Garde-Meuble.

Extrait du Journal du garde-meuble de la Couronne du 4 août 1738 : « Livré par Gaudreaus. Pour servir dans la chambre du nouvel appartement du Roi au château de la Muette. N°1131. Une belle commode de différents bois des Indes à placages, enrichie de palmes, guirlandes de fleurs ; mains, entrées de serrures et autres ornemens de relief de bronze doré d'or moulu, ayant par devant deux tiroirs et sur les côtés deux guichets, le tout fermant à clé, la commode à dessus de marbre d'Antin portée sur quatre pieds à roulots et à griffes de lyon, longue de quatre pieds et demi sur 24 pouces de profondeur et trente trois pouces de haut »

I- Le château de la Muette.

Le château de la Muette tel qu'il apparaissait sous le règne de Louis XV n'a pas survécu au XVIII^e siècle, en grande partie détruit en 1793, notamment le corps central, l'ensemble a été ensuite réaménagé dans le courant du XIX^e siècle puis reconstruit au XX^e siècle par le baron Henri de Rothschild.

Situé entre les actuelles rues de Franqueville, André Pascal et la porte de la Muette, le château de la Muette revient au jeune Louis XV





1- Château de la muette, façade sur le jardin, dessin, BNF, Paris.

vers 1720 alors que le roi n'est âgé que d'une dizaine d'années. C'est à la Muette qu'il apprend à monter à cheval et suit ses premières chasses. C'est à la Muette qu'il cache dans un premier temps sa liaison avec madame de Mailly avant d'officialiser cette relation en 1736, puis d'également succomber aux charmes de sa sœur, la future comtesse de Vintimille. On sait qu'il y séjourna plus de onze fois durant l'années 1738 et vingt et une fois en 1739. Il est par ailleurs intéressant de noter que la commode et l'encoignure en vernis bleu et blanc par Matthieu Criaerd furent livrés en 1742 par l'intermédiaire du marchand Thomas Joachim Hébert pour la comtesse de Mailly au château de Choisy. Le château de briques et pierres, offert par Charles IX à la reine Margot, avait déjà à au XVIII^e siècle été remanié plusieurs fois. En 1737, il sera agrandi par un doublement de la façade sur la cour (en conservant l'idée des parements de brique) par l'architecte Jacques V Gabriel (1667-1742). Les travaux reprirent en 1739 cette fois du côté du jardin (illustration 1), ils virent la démolition de ce qui subsistait de l'ancien château (nous remercions chaleureusement monsieur François Gilles, auteur de la notice sur le château de la Muette dans l'ouvrage à paraître en 2024 sur le sculpteur Nicolas Pineau, des informations qu'il a eu l'amabilité de nous communiquer).

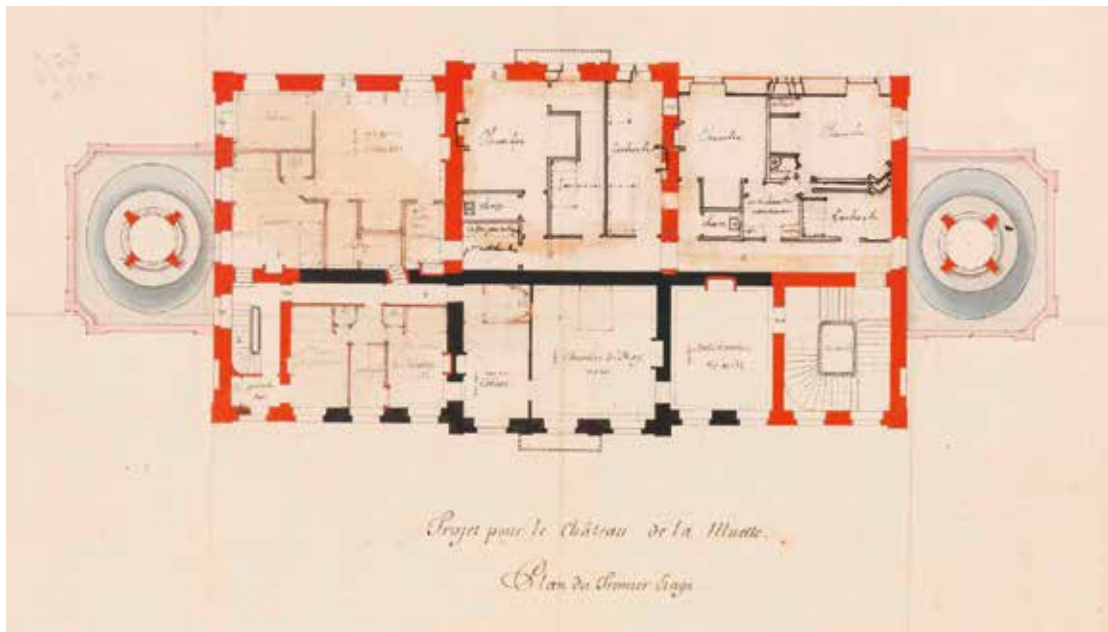
II- La commode au château de la Muette : la chambre du roi

L'appartement du roi comprenait une antichambre, une chambre (et sa garde-robe) et un cabinet. La chambre du roi, éclairée par deux fenêtres, était située au premier étage sur la cour, juste au-dessus du vestibule. Les deux fenêtres de la chambre sont visibles sur la peinture de Charles Léopold Grevenbroeck montrant en 1738 l'état final de la façade sur cour (illustration 2) ; l'une juste au-dessus de l'entrée principale et la seconde à sa droite. Plus à droite encore se trouvait l'antichambre (deux fenêtre), tandis que la fenêtre de gauche était celle du cabinet du roi.

Assez peu de documents permettent aujourd'hui de se faire une idée précise du décor et de l'ameublement de la chambre du roi au château de la Muette. Des informations éparses nous renseignent cependant sur son aspect général. De forme quasi-carrée (environ 6m sur 6m), le lit du roi faisait face aux deux fenêtres de la chambre, une porte conduisait à gauche dans l'antichambre, à droite une deuxième dans le cabinet du roi et une troisième vers le cabinet de la chaise (une quatrième porte devait, en symétrie, être simulée par la boiserie). Les quatre dessus de porte de Charles Léopold Grevenbroeck (dont nous venons de citer l'un d'entre eux représentant La Muette), avaient été commandés comme la commode en 1738 et représentaient des vues de Meudon, du Palais-Bourbon, de Saint-Cloud et le château de la Muette (ces quatre peintures sont aujourd'hui conservées au musée Carnavalet à Paris).

La cheminée à gauche du lit était de marbre Sarrancolin et par conséquent assortie au-dessus de marbre de la commode. Les sièges, probablement essentiellement des poyants, ainsi que les rideaux étaient de damas bleu (livraison du tapissier Claude Germain Sallior en 1738).

A l'examen du plan de la chambre, deux emplacements semblent possibles pour notre commode, elle était placée soit entre les fenêtres (en face du lit du roi), soit à droite en vis-à-vis de la cheminée (illustration 3).



3- Plan du premier étage du château de la Muette, au centre au premier plan chambre du roi, Archives nationales, Paris.



2- Charles Léopold Grevenbroeck, Vue du château de la Muette côté cour, 1738, 67 cm x 88 cm, Musée Carnavalet, Paris.

III- Les commodes des chambres du roi sous Louis XV.

Une rapide récapitulation des commandes de commodes destinées aux chambres du roi Louis XV entre 1738 et 1744 permet immédiatement de noter un certain nombre de points communs et faire en quelque sorte de ces quatre meubles des meubles relativement originaux dans leur genre. Les quatre commodes livrées par Robert Antoine Gaudreaus durant cette période présentent une architecture identique et relativement peu usitée.

De plan trapézoïdal, les côtés sont évasés, permettant de donner plus d'ampleur et de présence à ces meubles destinés à des emplacements particulièrement vastes (comme dans les chambres royales). Profitant de cet élargissement, deux ouvertures supplémentaires sont ménagées sous la forme de vantaux de chaque côté de la commode. Le modèle de commode à portes sans pouvoir être qualifié de rarissime doit cependant être considéré comme peu fréquent.

La première commode de cette prestigieuse série de livraisons de Gaudreaus destinées aux chambres royales correspond à la commode de l'ancienne collection Gramont réalisée par Cressent et présentée ici.

Viennent ensuite les commandes destinées aux chambres du roi au château de Versailles en 1739, au château de Compiègne également en 1739 et au château de Choisy en 1744.

La commode de Versailles, probablement parmi les meubles les plus célèbres du XVIII^e siècle, est aujourd'hui conservée à la Wallace Collection de Londres (illustration 3), laquelle vient récemment d'autoriser pour la première fois son prêt à l'occasion de la grande exposition Louis XV au château de Versailles en 2023. La commode de Compiègne n'est aujourd'hui ni identifiée, ni localisée mais a longtemps été considérée comme celle de l'ancienne collection Samy Chalom. Enfin la dernière en date, livrée en 1744 pour Choisy vient récemment de créer un événement considérable en rejoignant les collections du château de Versailles (Alcouffe, 2021, *op. cit.*).



4- Commode la chambre du roi au château de Versailles, Wallace Collection, Londres.



IV- La commode du roi dans l'œuvre de Charles Cressent

L'article de 2001 (Pradère, op. cit.) permet de replacer cette livraison royale dans l'œuvre de Cressent en étudiant en détail les six commodes à palmes et fleurs répertoriées. L'une, provenant des anciennes collections Burat et Ortiz, est aujourd'hui conservée au musée du Louvre, deux autres ont été livrées à la Résidence de Munich, attestées en 1769 et toujours en place aujourd'hui, les deux dernières illustrent l'intérêt des Rothschild pour les meubles de Cressent, avec la commode du château de Pregny (Suisse) et celle de la baronne Leonino (1874-1929) vendue à Paris chez Christie's, le 16 décembre 2008, lot 146, pour 995 000 €.

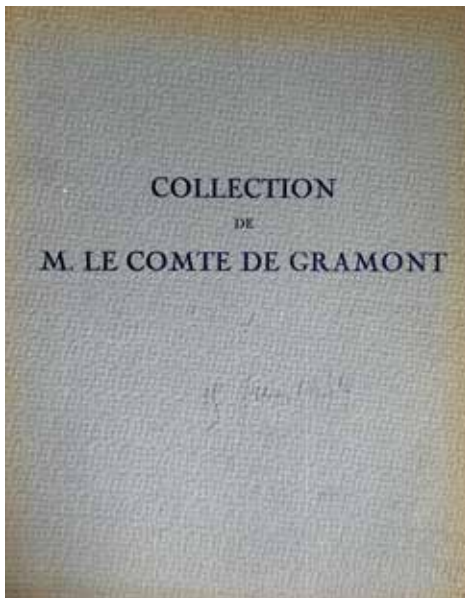
L'article aborde également la question de la collaboration de fait, probablement unique en son genre, entre Cressent et Gaudreaux, en tant que fournisseur du garde-meuble de la Couronne. Le principe de sous-traitance est cependant bien attesté pour Gaudreaux et d'autres ébénistes tels que Jacques Philippe Carel, François Mondon ou Étienne Doirat. Les raisons pourraient autant relever d'une demande stylistique particulière de la part de l'administration du Garde meuble royal que de contraintes d'atelier liées à l'afflux important de commandes. Il s'agit en toute hypothèse d'une collaboration strictement commerciale entre deux des plus grands ébénistes de l'époque, des influences stylistiques demeurant impossibles à caractériser tant la manière de Charles Cressent lui demeure personnelle pour l'intégralité de son œuvre.







Catalogue de la vente du 15 juin 1934.



87 — PETITE TABLE-BUREAU de dame, présentant un tiroir et une tirette dans la ceinture, sur pieds galbés. Elle est de forme mouvementée, en bois de placage marqueté sur toutes les faces de branchages fleuris. Le plateau est décoré de trophées de musique, branchages, fleurs de lis, cartouches avec imbrications dans un encadrement à rocailles et rinceaux.

Chutes, entrées et ceinture en bronze ciselé et doré. Époque Louis XV.

Estampilles de *G. Feilt* et *C. M. Cochois*.

Haut., 0^m74; larg., 0^m65; prof., 0^m43.

Feilt (Jean-Gaspard), ébéniste marqueteur, reçu Maître le 25 avril 1771.
Cochois (Charles-Michel), maître et marchand ébéniste.

(Voir la *Reproduction*)

88 — COMMODE de forme mouvementée présentant deux tiroirs sur le devant et deux portes pleines sur les côtés. Elle est en bois de placage marqueté de filets et losanges.

Chutes, encadrements, poignées, sabots ornés de fleurs et rocailles en bronze ciselé et doré. Dessus de marbre. Attribuée à *Cressent*.

Époque Régence.

Haut., 0^m88; larg., 1^m50; prof., 0^m60.

Cressent (Charles), célèbre ébéniste du Régent.

(Voir la *Reproduction*.)



Numéro du garde-meuble de la couronne

CONDITIONS DE LA VENTE

La S.V.V. Saint Germain en Laye Enchères ou SGL Enchères est une société de ventes volontaires de meubles aux enchères publiques régie par les art. L.321-14 et suivant du Code de Commerce. La présente vente aux enchères est soumise aux conditions générales d'achat suivantes :

Les biens mis en vente

Les mentions figurant au catalogue sont établies par la Société de Vente et le cas échéant par l'expert qui l'assiste sous réserve des notifications et rectifications portées au procès-verbal au moment de la présentation du lot.

Les dimensions, poids et estimations ne sont donnés qu'à titre indicatif. Les origines géographiques sont des indications de la culture la plus probable, à notre avis. Les indications données par SGL Enchères sur l'existence d'une restauration, d'un accident ou d'un défaut ne sont exprimées que pour faciliter l'inspection par l'acquéreur potentiel d'un objet. L'absence de ces indications dans le catalogue ou les rapports de condition n'impliquent nullement qu'un bien soit exempt de tout défaut.

Aucune réclamation ne sera possible pour les restaurations d'usage et petits accidents. Seuls seront pris en considération les accidents graves et les repeints importants. Le fonctionnement de tout mécanisme horloger (montres, pendules, compteur...) n'est pas garanti. L'état des cadres n'est nullement garanti. Pour les tableaux, l'indication « huile » est une garantie, mais le support peut être indifféremment panneau, papier fort, carton ou toile. Les rentoilages sont considérés comme une mesure conservatoire et non comme un vice. Les biens sont vendus dans l'état où ils se trouvent au moment de la vente. SGL Enchères invite les acquéreurs à examiner les biens les intéressants pendant l'exposition et se tient à disposition pour fournir des rapports sur l'état des lots. Aucune réclamation ne sera admise une fois l'adjudication prononcée, l'exposition préalable ayant permis l'examen de l'objet et les rapports de conditions ayant détaillé leur état.

La vente

La vente est faite au comptant et conduite en euros, le plus offrant et dernier enchérisseur sera l'adjudicataire. SGL Enchères dirige le déroulement de la vente et se réserve de refuser toute enchère pour juste motif, de déplacer certains lots, de retirer tout lot, de les réunir ou les séparer.

Certains biens mis en vente par mandat judiciaire seront portés au procès-verbal de la SELARL Frédéric LAURENT de RUMMEL & Peggy SAVIDAN, commissaires-priseurs judiciaires.

En cas de double enchère reconnue effective par le Commissaire-Preneur dirigeant les enchères, le lot pourra être remis en vente, toutes les personnes pouvant concourir à la deuxième adjudication.

SGL Enchères se charge gracieusement des enchères par téléphone (qui ne pourront être accordées que pour les lots d'une valeur estimative supérieure à 200 euros) et des ordres d'achat.

Dans l'hypothèse de deux ordres d'achat identiques l'ordre chronologique des réceptions des offres les départagera.

Des références notamment bancaires et d'identité seront exigées. Les éventuels enchérisseurs à distance (sur ordre, au téléphone ou par internet) pourront se voir demander un dépôt de garantie préalablement à la vente.

Le mode usuel pour enchérir consistant à être présent sur le lieu de la vente, SGL Enchères ne pourra être tenue responsable d'un problème de liaison téléphonique ainsi que d'une erreur ou d'une omission dans l'exécution des ordres reçus.

SGL enchères ne pourra être tenue responsable non plus d'éventuels incidents survenus dans le cadre d'enchères par internet portées via Drouot Live et Interencheres Live, tels que problème de connexion au service, erreur de photographie, blocage des enchères ou rectification au procès-verbal, pour quelque raison que ce soit.

Frais à la charge de l'acheteur

26,40% TTC

Conditions particulières à l'utilisation du Drouot Live

L'adjudicataire (acheteur) enchérisant sur la plateforme Drouot Live, devra s'acquitter d'une commission supplémentaire de 1,8% TTC.

Conditions particulières à l'utilisation des sites Interencheres.com et auction.fr

Si vous souhaitez enchérir en ligne pendant la vente, veuillez-vous inscrire sur www.interencheres.com et effectuer une empreinte carte bancaire (ni votre numéro de carte bancaire, ni sa date d'expiration ne sont conservés). Vous acceptez de ce fait que www.interencheres.com communique à SGL Enchères et SELARL Frédéric LAURENT de RUMMEL & Peggy SAVIDAN tous les renseignements relatifs à votre inscription ainsi que votre empreinte carte bancaire. SGL Enchères et SELARL Frédéric LAURENT de RUMMEL & Peggy SAVIDAN se réservent le droit de demander, le cas échéant, un complément d'information avant votre inscription définitive pour enchérir en ligne. Toute enchère en ligne sera considérée comme un engagement irrévocable d'achat.

Si vous êtes adjudicataire en ligne, vous autorisez SGL Enchères et SELARL Frédéric LAURENT de RUMMEL & Peggy SAVIDAN si elles le souhaitent, à utiliser votre empreinte carte bancaire pour procéder au paiement, partiel ou total, de vos acqui-

sitions y compris les frais habituels à la charge de l'acheteur.

Ces frais sont majorés :

- Pour les lots volontaires, majoration de 3% HT du prix d'adjudication (soit +3,60% TTC).
- Pour les véhicules volontaires, majoration de 20 EUR HT par véhicule (soit +24 EUR TTC par véhicule).
- Pour les ventes judiciaires, pas de majoration des frais habituels.
- Pour les ventes caritatives, pas de majoration des frais habituels.

Si vous êtes adjudicataire en direct via le service Live du site interencheres.com ou via un ordre d'achat secret, vous autorisez SGL Enchères et SELARL Frédéric LAURENT de RUMMEL & Peggy SAVIDAN si elles le souhaitent, à utiliser votre empreinte carte bancaire pour procéder au paiement, partiel ou total, de vos acquisitions y compris les frais habituels à la charge de l'acheteur.

Paiement

La vente est faite au comptant, l'adjudicataire pourra s'acquitter du prix d'adjudication augmenté des frais par les moyens suivants:

- En espèces jusqu'à 1000 euros par vente pour les résidents français.
- Jusqu'à 15000 euros pour les ressortissants étrangers non domiciliés en France.
- Par carte bancaire à l'exception de la carte American Express.
- Par chèque bancaire tiré sur une banque française sur présentation d'une pièce d'identité.
- Par virement

Défait de paiement

Conformément à l'art. L.321-14 alinéa 3

« A défaut de paiement par l'adjudicataire, après mise en demeure restée infructueuse, le bien est remis en vente à la demande du vendeur sur réitération des enchères; si le vendeur ne formule pas cette demande dans un délai de trois mois à compter de l'adjudication, la vente est résolue de plein droit, sans préjudice de dommages et intérêts dus par l'adjudicataire défaillant».

Dans le cas où la réitération des enchères (folle enchère) conduirait à une adjudication à un prix inférieur à la première vente, l'adjudicataire défaillant supportera le règlement de cette différence entre les mains de SGL enchères.

SGL enchères réclamera à l'adjudicataire à titre de dommages et intérêts :

- Les intérêts au taux légal majoré de 5 points.
- Les coûts de l'organisation de cette nouvelle enchère dont les frais de publicité et les frais de recouvrement et frais divers engagés par sa défaillance.

L'adjudicataire défaillant ne sera pas admis à participer directement ou indirectement à la réitération des enchères.

SGL enchères se réserve également le droit de refuser que l'adjudicataire défaillant participe à toute vente publique organisée ultérieurement par ses soins.

SGL enchères est adhérent au Registre central de préventions des impayés des Commissaires-priseurs auprès duquel les incidents de paiement sont susceptibles d'inscription. Les droits d'accès, de rectification et d'opposition pour motif légitime sont à exercer par le débiteur concerné auprès du Syme 15 rue Fressinet 75016 Paris

Tout bordereau d'adjudication demeuré impayé auprès de SGL Enchères et SELARL Frédéric LAURENT de RUMMEL & Peggy SAVIDAN ou ayant fait l'objet d'un retard de paiement est susceptible d'inscription au Fichier TEMIS.

Fichier des restrictions d'accès aux ventes aux enchères

SGL Enchères et SELARL Frédéric LAURENT de RUMMEL & Peggy SAVIDAN sont abonnés au Service TEMIS permettant la consultation et l'alimentation du Fichier des restrictions d'accès aux ventes aux enchères (« Fichier TEMIS ») mis en œuvre par la société Commissaires-Preneurs Multimédia (CPM), société anonyme à directeur, ayant son siège social sis à (75009) Paris, 37 rue de Châteaudun, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 437 868 425.

Tout bordereau d'adjudication demeuré impayé après de SGL Enchères et SELARL Frédéric LAURENT de RUMMEL & Peggy SAVIDAN ou ayant fait l'objet d'un retard de paiement est susceptible d'inscription au fichier TEMIS.

(1) Finalité et base légale du Fichier TEMIS

Le Fichier TEMIS recense les incidents de paiement des bordereaux d'adjudication (retards et défauts de paiement), quel que soit le mode de participation des enchérisseurs (présentiel ou à distance) et peut être consulté par toutes les structures de ventes aux enchères opérant en France et abonnés au service.

L'enchérisseur est informé qu'à défaut de régularisation de son bordereau d'adjudication dans le délai mentionné sur le bordereau, une procédure d'inscription audit fichier pourra être engagée par SGL Enchères et SELARL Frédéric LAURENT de RUMMEL & Peggy SAVIDAN

La mise en œuvre du Fichier TEMIS et son utilisation par SGL Enchères et SELARL Frédéric LAURENT de RUMMEL & Peggy SAVIDAN est nécessaire aux fins de l'intérêt légitime des abonnés au Service TEMIS de prévenir les impayés et sécuriser ainsi les ventes aux enchères.

(2) Organismes autorisés à consulter le Fichier TEMIS (destinataires)

Le Fichier TEMIS peut être consulté par toute structure de vente abonnée (professionnels et sociétés habilités à diriger des ventes de meubles aux enchères publiques conformément à la réglementation applicable et notamment aux prescriptions du Titre II « Des ventes aux enchères » du Livre III du Code de commerce (ci-après les « Professionnels Abonnés »)), souhaitant se prémunir contre les impayés et sécuriser ainsi la participation aux ventes aux enchères qu'ils organisent. La liste des abonnés au Service TEMIS est consultable sur le site www.interencheres.com, menu « Acheter aux enchères », rubrique « Les commissaires-priseurs ».

(3) Conséquence d'une inscription au Fichier TEMIS

Dans le cas où un enchérisseur est inscrit au fichier TEMIS, SGL Enchères et SELARL Frédéric LAURENT de RUMMEL & Peggy SAVIDAN pourra conditionner l'accès aux ventes aux enchères qu'elle organise à l'utilisation de moyens de paiement ou garanties spécifiques ou refuser temporairement la participation des enchérisseurs aux ventes aux enchères pour lesquels ces garanties ne peuvent être mises en œuvre. L'inscription au fichier TEMIS pourra avoir pour conséquence de limiter la capacité d'enchrir de l'enchérisseur auprès des professionnels abonnés au service TEMIS. Elle entraîne par ailleurs la suspension temporaire de l'accès au service « live » de la plateforme www.interencheres.com gérée par CPM, conformément aux conditions générales d'utilisation de cette plateforme.

(4) Durée d'inscription

Les enchérisseurs sont informés du fait que la durée de l'inscription sur le Fichier TEMIS est déterminée par le nombre de bordereaux d'adjudications restés impayés auprès des Professionnels Abonnés au Fichier TEMIS, par leurs montants cumulés et par leur régularisation ou non. La durée de l'inscription au Fichier TEMIS est réduite si l'enchérisseur régularise l'ensemble des Incidents de paiement. Elle est augmentée lorsque l'enchérisseur est concerné par plusieurs bordereaux impayés inscrits au Fichier TEMIS.

L'inscription d'un bordereau d'adjudication en incident de paiement est supprimée automatiquement au maximum à l'issue d'une durée de 24 mois lorsque l'enchérisseur ne fait l'objet que d'une seule inscription, et de 36 mois lorsque l'enchérisseur fait l'objet de plusieurs inscriptions.

(5) Responsabilités

Pour l'application de la législation en matière de protection des données personnelles, CPM et SGL Enchères et SELARL Frédéric LAURENT de RUMMEL & Peggy SAVIDAN ont tous trois la qualité de responsable de traitement.

CPM est responsable de la mise en œuvre du Fichier TEMIS, ce qui inclut notamment la collecte de données auprès des abonnés, la mutualisation et la diffusion des données à caractère personnel qui y sont recensées, ainsi que la sécurité du système d'information hébergeant le Fichier TEMIS.

SGL Enchères et SELARL Frédéric LAURENT de RUMMEL & Peggy SAVIDAN, en tant qu'abonnés sont responsables de leur utilisation du Fichier TEMIS, ce qui inclut notamment la communication des données à caractère personnel relatives aux adjudicataires à CPM en vue de l'inscription au Fichier TEMIS, la vérification de l'exactitude et la mise à jour des données, la consultation, ainsi que la réutilisation des informations du Fichier TEMIS.

(6) Droits des personnes

Les enchérisseurs souhaitant savoir s'ils font l'objet d'une inscription au Fichier ou contester leur inscription peuvent adresser leurs demandes par écrit en justifiant de leur identité par la production d'une copie d'une pièce d'identité :

- Pour les inscriptions réalisées par SGL Enchères et SELARL Frédéric LAURENT de RUMMEL & Peggy SAVIDAN: par écrit auprès de SGL Enchères et SELARL Frédéric LAURENT de RUMMEL & Peggy SAVIDAN 13 rue Thiers, 78100 Saint Germain-en-Laye.

- Pour les inscriptions réalisées par d'autres Professionnels Abonnés : par écrit auprès de Commissaires-Priseurs Multimédia 37 rue de Châteaudun, 75009 Paris, ou par e-mail contact@temis.auction.

Toute demande tendant à l'exercice des droits d'effacement, de limitation, d'opposition dont dispose l'enchérisseur en application de la législation en matière de protection des données personnelles, ainsi que toute autre contestation d'une inscription doit être adressée au Professionnel à l'origine de l'inscription qui effectuera une demande de mise à jour auprès de CPM. En cas de difficultés, l'enchérisseur a la faculté de saisir CPM en apportant toute précision et tout document justificatif afin que CPM puisse instruire sa réclamation.

L'enchérisseur dispose également du droit de saisir la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) [3 Place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 PARIS CE-DEX 07, www.cnil.fr] d'une réclamation concernant son inscription au Fichier TEMIS. Pour en savoir plus concernant le Fichier TEMIS, l'enchérisseur est invité à consulter la politique de confidentialité de CPM accessible sur www.temis.auction.

(7) Coordonnées de l'Enchérisseur

Les notifications importantes relatives aux suites de l'adjudication seront adressées à l'adresse e-mail et/ou à l'adresse postale déclarée par l'enchérisseur auprès de la structure lors de l'adjudication. L'enchérisseur doit informer SGL Enchères et SELARL Frédéric LAURENT de RUMMEL & Peggy SAVIDAN de tout changement concernant ses coordonnées de contact.

Données personnelles

SGL Enchères, dans le cadre de ses activités de ventes aux enchères, d'estimations ou autre service, est amené à collecter des données à caractère personnel concernant ses enchérisseurs, acheteurs et vendeurs. Ces données font l'objet d'un traitement informatique. SGL Enchères pourra utiliser ces données afin de satisfaire à ses obligations légales et réglementaires, et, sauf opposition des personnes concernées, aux fins d'exercice de son activité (notamment, des opérations commerciales et de marketing), conformément au nouveau Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), en vigueur à compter du 25 mai 2018, et à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée par la loi du 6 août 2004.

SGL Enchères et SELARL Frédéric LAURENT de RUMMEL & Peggy SAVIDAN ont recours à la plateforme TEMIS opérée par la société Commissaires-Priseurs Multimédia, aux fins de gestion du recouvrement des Bordereaux impayés. Dans ce cadre, en cas de retard de paiement, les données à caractère personnel relatives aux enchérisseurs, ou leurs représentants, (notamment identité et coordonnées des enchérisseurs, informations relatives à la vente, bordereaux) sont susceptibles d'être communiquées à CPM aux fins de gestion du recouvrement amiable de créance. CPM intervient en qualité de sous-traitant au sens du Règlement général sur la protection des données (Règlement UE 2016/679 du 27 avril 2016).

Enlèvement et expédition des achats

Aucun lot ne sera délivré à l'acquéreur avant acquittement de l'intégralité des sommes dues.

En cas de paiement par chèque ou par virement la délivrance des objets sera différée jusqu'à l'encaissement.

Dès l'adjudication les objets sont placés sous l'entière responsabilité de l'acquéreur qui sera tenu de faire assurer ses acquisitions.

SGL enchères décline toute responsabilité pour le magasinage ou la manutention des objets adjugés.

Après un délai de tolérance de stockage gracieux de 14 jours, il sera compté des frais de magasinage de 5 TTC euros par jour et par article pour les objets de faible volume et de 10 TTC euros par jour et par objet pour les meubles encombrants.

Si les lots ne sont pas retirés par l'acquéreur et que les frais de stockage sont supérieurs à l'adjudication, l'opérateur de vente est expressément autorisé à les remettre en vente pour le compte de l'acquéreur. La vente se fera sans prix de réserve et moyennant les frais vendeurs de 16.8% TTC. L'opérateur est expressément autorisé à prélever sur le prix de vente le montant, à due concurrence, des frais vendeurs et celui des frais de gardiennage, le solde revenant au vendeur.

L'enlèvement et l'expédition des objets sont sous la responsabilité entière de l'acquéreur et à sa charge exclusive.

Une décharge de responsabilité sera demandée avant toute expédition qui serait organisée avec le concours de SGL enchères.

Le règlement des frais de transport comme d'assurance seront effectués directement à l'ordre des prestataires mandatés par l'acquéreur. Des frais d'emballage de 20 euros par colis devront être réglés à SGL enchères. Aucune responsabilité du fait d'un emballage ou de la perte d'un colis ne pourra être recherchée à l'encontre de SGL enchères.

Exportation

L'exportation d'un bien hors de France comme l'exportation d'un bien dans un autre pays peuvent être sujettes à autorisation ou certificats d'exportation. Il est de la responsabilité de l'acheteur de vérifier les autorisations requises ; toutes les formalités sont à la charge de l'acquéreur.

L'acquéreur ne peut conditionner son paiement à l'obtention du certificat d'exportation de biens culturels.

Clause attributive de juridiction et prescription légale

- La vente et les conditions de la vente sont régies par le Droit Français. Tout litige concernant cette vente sera porté devant le Tribunal de Commerce de Versailles.

- Conformément à l'article L321-7 du code de commerce, les actions en responsabilité civile engagées à l'occasion des prisées et des ventes volontaires et judiciaires de meuble aux enchères publiques se prescrivent par cinq ans à compter de l'adjudication ou de la prisée.

- Les acquéreurs sont informés de l'existence du Recueil des obligations déontologiques des OVV qui peut être téléchargé sur le site www.conseilidesventes.fr et de la possibilité de saisir par écrit le commissaire de gouvernement près le conseil des ventes en vue de chercher une solution amiable à un litige.

